



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

**AIDES**

## Prototypes numériques

### Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public

### Domaines secondaires

Innovation , Numérique

Le dispositif Prototypes numériques soutient les initiatives incluant le développement de technologies, services ou produits numériques innovants

## Objectifs

Démontrer et expérimenter avec des utilisateurs la pertinence des applications, technologies, contenus, services ou usages numériques novateurs avant leur phase de déploiement ;

Susciter des opportunités de marchés pour les entreprises de la filière numérique régionale ;

Développer de nouveaux services et usages répondant aux évolutions sociétales.

## Bénéficiaires

Entreprises

Associations

Collectivités

Établissements publics

Les soumissionnaires doivent être localisés sur le territoire régional (ils doivent pouvoir justifier, à la date du dépôt du dossier, de l'existence d'un établissement en région).

## Montant

L'aide régionale prendra la forme d'une subvention de **50 % maximum des dépenses éligibles**, dans la limite d'un plafond de 100 000 €.

## Critères de sélection

### Projets éligibles

Le dispositif **Prototypes numériques** soutient les initiatives incluant le développement de technologies, services ou produits numériques innovants. Sont visés :

- Les projets nécessitant la production d'un prototype validé avant leur déploiement

- Les projets permettant un gain significatif en compétitivité

Les projets devront démontrer une **innovation** (technique, d'usage, sociale, sociétale, etc.) et faire apparaître une **création de valeur** (emploi, montée en compétence, retombées économiques directes et indirectes, efficacité et efficience du service rendu, etc.) sur le territoire régional.

Par ailleurs, seront particulièrement appréciés les projets intégrant une ou plusieurs des bonnes pratiques suivantes :

- Confiance numérique

- Contribution aux solutions produites sous licence libre

- Interopérabilité

- Accessibilité

- Expérience utilisateur

### Dépenses éligibles

L'ensemble des coûts doivent être justifiés comme nécessaires à la phase de prototypage :

- Études

- Coûts de conception

- Coûts de marketing / communication

Coûts matériels pour la réalisation du prototype

Frais de personnels mobilisés sur le projet

au coût réel chargé pour les salariés (sur justifications des bulletins de salaires),

au coût valorisé pour les non-salariés (utilisation de la [grille des salaires du Syntec numérique](#)) et dans la limite de 30 % du coût total du projet.

Coûts des services de consultants ou prestataires, utilisés exclusivement pour le projet (études d'ingénierie technique, études juridiques, test d'usages, coûts de maquettage, etc.).

## Comment faire ma demande ?

Avant tout dépôt de candidature, il est indispensable de prendre contact avec les services instructeurs. A cette condition seulement, le dossier de candidature pourra être renseigné par le porteur de projet et soumis à la Région.

## Correspondants

Jean-Paul Chiron

14, Rue François de Sourdis  
33077  
Bordeaux cedex

05 57 57 83 49

Myriam Drouet

14, Rue François de Sourdis  
33077  
Bordeaux cedex

05 57 57 74 08

Cyrille Harnay

14, Rue François de Sourdis  
33077  
Bordeaux cedex

05 57 57 86 09